

Élections

Membres correspondants étrangers
3^{ème} division
Section des sciences pharmaceutiques
Albert ADAM (Montréal)

Nécrologie

Philippe VICHARD (Besançon)
Louis GUIZE (Paris)

Légion d'honneur

Henry HAMARD et Jean-Pierre OLIÉ sont promus au grade d'officier.
Jacques BRINGER et Dominique POITOUT sont nommés chevaliers.

Les Académiciens écrivent

- J. Milliez : *L'inconnue du musée de l'Homme* ; éd du Masque, 2008
- J-M Bourre : *Bien manger : vrais et faux dangers* ; Odile Jacob, 2008
- J-F Mattei : *A jamais...* ; Presses de la Renaissance, 2008

Actualité



Menaces sur la biologie médicale

La réforme de la biologie médicale est nécessaire et elle est en route. Mais, avec l'ouverture sans limite du capital des laboratoires à des groupes financiers internationaux il ne s'agit plus de rendre cette discipline plus efficace et moins coûteuse pour l'Assurance maladie, encore moins de développer l'assurance-qualité tout en garantissant l'indépendance professionnelle des biologistes médicaux, comme on le voit déjà avec le regroupement de plusieurs laboratoires en SEL (Sociétés d'exercice libéral).

Une atteinte à la santé publique

Peut-on vouloir des soins centrés sur le patient, une aide personnalisée, une éducation thérapeutique, et livrer dans le même temps un pan entier de notre santé publique à la seule loi du profit ? Dans son rapport sur les missions de l'hôpital, Gérard Larcher a déjà stigmatisé les financiers internationaux dont l'appétit menace les établissements privés : « Dès lors que l'investissement financier suit un cycle court, il ne doit pas conduire à privilégier une offre de soins à forte rentabilité immédiate ni à exercer une pression sur l'activité des médecins de nature à porter atteinte à leur indépendance ». Quels que soient les « gardes-fous » promis, l'indé-

pendance professionnelle ne résistera pas aux intérêts financiers. Notre conception de la santé de proximité, au service du patient, n'y résistera pas non plus. Comment garantir la qualité des prélèvements, leur contrôle et leur conservation dans un système industriel qui dénie au biologiste une partie de sa responsabilité ?

Un précédent dangereux

D'ailleurs, par un effet pervers mais prévisible, on risque au contraire d'augmenter les dépenses de biologie. La « publicité » auprès des médecins conduira à une inflation des prescriptions, et l'Assurance maladie enrichira des financiers au détriment de la santé publique. Les attaques de Bruxelles contre les biologistes menacent à terme toutes les professions médicales libérales, et même hospitalières... L'exemple de certains laboratoires européens est préoccupant. En France, la réforme de la biologie médicale devait être incluse dans la loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoire ». On parle maintenant d'un passage par Ordonnance ! A-t-on peur des réactions de parlementaires soucieux du bien public ? Rien n'est joué, mais le temps presse ! (BANM 2008)

Claude Dreux

Journée du livre le 26 septembre 2008



Quand les épidémies menacent... la Journée du livre a placé sa 6^e édition sous le signe de ces maladies qui ont décimé des générations, enflammé l'imagination des écrivains et des cinéastes et qui restent encore trop souvent un mystère pour la médecine.

Trésor de la bibliothèque

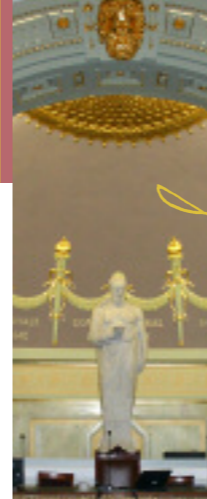


Episode de la fièvre jaune à Valence. Aparicio (1804).



Les articles renvoient au Bulletin de l'Académie nationale de médecine de l'année

www.academie-medicine.fr • 16, rue Bonaparte - 75272 Paris Cedex 06 - Tél. : 01 42 34 57 70 - Fax : 01 40 46 87 55



La lettre

Académie nationale de Médecine

numéro 35 • novembre 2008

Éditorial

La récente Journée du Patrimoine a démontré, pour la 6^e année consécutive, que l'Académie de médecine mérite le détour. En quelques heures à peine, ils ont été près de 700 - hommes, femmes, jeunes et moins jeunes, et même des enfants - à s'engouffrer par simple curiosité dans un bâtiment mal identifié pour en ressortir une demi-heure plus tard convaincus de la valeur de notre institution, de son importance en matière de santé publique. Nous continuerons donc, et cet engouement doit nous faire réfléchir à d'autres possibilités d'ouverture au cours de l'année. Les moyens technologiques modernes nous donnent la possibilité de diffuser rapidement et simultanément nos travaux à destination du gouvernement, des professionnels de santé, mais aussi des autres institutions et du public, ce « grand public qui fait l'opinion et que nous ne pouvons pas ignorer. C'est pourquoi, en plus de notre propre site internet, nous nous sommes donné une nouvelle fenêtre au sein d'un tout nouveau site grand public qui nous offre une tribune où nous pouvons nous exprimer librement et à volonté. L'Académie va ainsi au devant de l'opinion ; c'est une nouvelle démarche qui nous semble essentielle pour développer notre audience et notre influence (www.santepratique.fr/actualite). Allons à la rencontre de tout ceux qui attendent de nous des réponses parce que ce sont aussi des patients, porteurs de ces questions sur leur santé que nous connaissons mieux que quiconque. Nous veillerons bien sûr à ne pas nous laisser entraîner par la vague de l'opinion, mais gageons que notre présence sur un site public, inédite et d'autant plus attractive, démontrera que ce n'est pas parce que notre salle des séances n'a pas de fenêtres que notre académie n'est pas dans l'air du temps.

Géraud Lasfargues

Luc Montagnier, prix Nobel de Médecine 2008.



L'Europe de la médecine rue Bonaparte

Notre Compagnie recevra, pour la seconde fois, pendant deux jours, les 12 et 13 novembre prochains, les quatorze autres Académies Européennes de médecine, celles d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique (Académie francophone et Académie néerlandophone), d'Espagne, de Grèce, de Hongrie, d'Irlande, d'Italie, des Pays-Bas, du Portugal, de la République Tchèque et du Royaume-Uni. Ces Académies sont regroupées dans la Fédération Européenne des Académies de Médecine (FEAM) dont l'histoire et les fonctions méritent d'être rappelées. L'histoire de la Fédération doit beaucoup à la coopération franco-belge. En 1954, notre Président de l'époque André Sicard et le Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Belgique Albert de Scoville créaient cette Fédération sous le régime de la loi belge avec pour siège social le Palais des Académies, à Bruxelles. Depuis lors, le bureau est constitué d'un Président, d'un vice-Président, d'un Secrétaire général et d'un Trésorier. Le Secrétaire général a été successivement Albert de Scoville, Louis Auquier, puis André Govaerts. Actuellement, l'Académie est présidée par Cyril Höschl avec Janos Frühling comme Secrétaire général. Chacune des académies est représentée par une délégation qui comprend au moins quatre membres : actuellement, pour la France, J. Civatte, C. Chatelain, P. Bégué et C. Nezelof. A la langue officielle qui était initialement le Français s'est ajouté, depuis 2002, l'Anglais, d'autres langues pouvant être utilisées comme langue de travail. La Fédération se réunit deux fois par an : les Assemblées semestrielles se tiennent chaque année, alternativement, à Bruxelles et dans une ville d'un pays de l'Union Européenne. La France a été choisie cette année. La Fédération s'est déjà intéressée à de multiples problèmes : formation médicale continue, transplantations d'organes, impact sanitaire de l'immigration en Europe, harmonisation de la réparation des dommages corporels, tuberculose multirésistante aux antibiotiques, sécurité des vaccins, santé mentale... Dans le domaine de la santé en Europe tout reste à faire. L'Union Européenne Médicale n'existe malheureusement ni dans les textes législatifs (malgré les efforts d'André Govaerts) ni dans les faits. On ne transfuse pas, on n'accouche pas, on ne lutte pas de la même manière contre les addictions dans les quinze pays de la Fédération. La réunion de Paris aura pour thème les nouveautés dans les vaccinations et la médecine personnalisée avec son substratum de biologie moléculaire ; elle aura aussi à cœur de souligner les différences de chaque pays en vue d'un livre blanc qui pourrait constituer un futur programme en vue d'une harmonisation médicale européenne.

Jacques-Louis Binet et Jean Civatte

« C'est une excellente nouvelle pour la France... C'est un honneur aussi pour l'Académie de médecine qui détient avec Jean Dausset, élu en 1977, et Luc Montagnier, élu en 1989, 10% des Prix Nobel de médecine. » Marc Gentilini

Téléphones portables : en attendant Interphone...

Les rats belges... et russes

La thèse de Dirk Adang sur la mortalité de rats exposés aux champs électromagnétiques utilisés par les portables n'est toujours pas disponible sur le site de l'Université Catholique de Louvain. Fait important, les rats étudiés auraient été auparavant déjà soumis à un autre protocole expérimental. Si cette information était confirmée, l'ensemble du travail de Dirk Adang serait à reprendre. En 2003, une revue critique d'Elder sur la mortalité de rats exposés aux champs électromagnétiques de radiofréquence concluait : « Les éléments de preuve apportés par ces 18 études montrent que les expositions prolongées des mammifères de laboratoire à des radiofréquences de faible intensité n'induisent aucun effet délétère et n'altèrent pas leur longévité. » A noter qu'une expérience voisine sur des rats en Russie révélerait qu'ils auraient auparavant été soumis à un froid sibérien... de quoi jeter le doute sur le résultat de leur exposition aux portables...

Bioinitiative au ban des experts

Le rapport Bioinitiative (août 2007) censé résumer les conclusions scientifiques sur les effets sanitaires de la téléphonie mo-

bile, a été soumis à un panel d'experts mandatés par le Ministère de l'environnement des Pays-Bas. Ils concluent : « Compte tenu de la manière selon laquelle le rapport Bioinitiative a été élaboré, de la sélection faite parmi les données scientifiques disponibles et des autres carences signalées ci-dessus, le Comité conclut que Bioinitiative ne constitue pas une réflexion objective et équilibrée sur l'état actuel de nos connaissances. Il en résulte que ce rapport ne fournit aucun motif de réviser le consensus actuel sur les risques des expositions aux champs électromagnétiques. »

Des tomates et des hommes

Un effet qui semble d'origine thermique, via les heat shock proteins, a été mis en évidence sur les tomates par une équipe clermontoise conduite par Alain Vian. Ces données doivent être confirmées, mais elles ne peuvent pas être extrapolées à l'homme qui, contrairement aux tomates, a un système circulatoire rapide qui empêche l'accumulation locale de chaleur.

Pop-corns et œufs à la coque

Quant à la possibilité de préparer du pop-corn ou des œufs à la coque en uti-

lisant un ou plusieurs portables, il s'agissait bien sûr d'un canular, reconnu par leurs auteurs. Il faudra trouver autre chose pour les pique-niques.

A qui profite la fraude scientifique ?

La revue *Science*, dans son numéro d'août 2008 expose que la seule étude publiée faisant état de lésions de l'ADN par le champ électromagnétique émis par les portables était une fraude. Le directeur du laboratoire concerné, Hugo Rüdiger, l'a reconnu et la publication a été retirée.

Interphone : 15 millions d'euros pour rien ?

Le torchon brûle entre les auteurs des différentes études nationales constituant Interphone. Le différend porte sur la possibilité que les quelques résultats positifs trouvés soient simplement dus à un biais d'anamnèse différentiel entre les cas et les témoins. « Il est de fait que l'interprétation n'est pas évidente. Fondamentalement, ce que nous avons fait depuis deux ans est d'essayer d'y parvenir et de démêler les données », commente Elisabeth Cardis, coordinatrice d'Interphone.

A. Aurengo

Recommandation Dépister la surdité dès la naissance

Près d'un enfant sur mille est atteint d'une surdité congénitale sévère ou profonde. En s'opposant à l'acquisition du langage oral, cette surdité débouche sur une surdimutité que seule une prise en charge très précoce du déficit auditif peut prévenir. Prévu réglementairement pour les enfants à risque en raison du contexte familial, le dépistage systématique de la surdité à la naissance connaît des réussites locales mais peine à se généraliser. L'Académie nationale de

médecine, qui avait pris position dès 2006 en sa faveur (BANM 2006) s'est employée à lever les hésitations en précisant les modalités de réalisation du test et en s'attachant à désarmer les résistances psychologiques à sa généralisation. (BANM 2008)

Elle recommande notamment :

- une information des parents durant la grossesse sur le rôle fondamental de l'audition dans le développement du langage.

- Une formation appropriée des acteurs du dépistage appelés à éclairer la famille sur les orientations thérapeutiques et éducatives dont le choix déterminera l'avenir de l'enfant.

- Soucieuse d'attirer l'attention sur la nécessité d'une politique active, l'Académie préconise la création d'un registre national des surdités de l'enfant apportant les indispensables données épidémiologiques sur les modalités de prise en charge et le devenir de ces enfants.

F. Legent

Hommage



André Cornet (1911-2007)

André Cornet, membre de l'Académie nationale de médecine depuis 1982, nous a quittés le 20 juillet 2007. Bernard Hillemand a prononcé son éloge le 8 avril 2008. Initié par François Moutier, André Cornet a installé l'endoscopie digestive au rang de spécialité médicale. Le centre d'explorations qu'il avait développé à l'hôpital Laennec fut un modèle pour cette activité nouvelle. A mesure des progrès de la technique, les travaux de son école ont éclairé la nosologie des gastrites puis renouvelé la stratégie de l'exploration gastro-entérologique en consolidant l'abord endoscopique face à l'imagerie radiologique. Maître dans sa spécialité, André Cornet ne s'y laissa pas enfermer. Chargé d'enseigner l'hydrologie, il n'en dédaignait pas les vertus qu'il n'hésita pas à soumettre au contrôle de l'expérimentation. Quand vint la retraite, il mit sa culture sans frontière au service de la Société française d'Histoire de la médecine dont il assura la Présidence. (BANM 2008)

J. C.

La coqueluche refait parler d'elle

Depuis la généralisation d'une vaccination au premier âge, la coqueluche a cessé d'être une cause importante de mortalité chez les jeunes enfants et de morbidité avec l'éviction qui en découle à l'âge scolaire. Mais la maladie n'a pas dit son dernier mot : sous l'influence de la prévention, son épidémiologie s'est transformée. L'immunité vaccinale (au même titre que l'immunité provoquée par la maladie) étant de durée limitée, les adultes, dont la protection n'est plus assurée, deviennent les victimes mais aussi les vecteurs potentiels d'une maladie plus ou moins franchement déclarée. Ces adultes constituent une menace pour les nourrissons de moins de

trois mois et les très jeunes enfants non encore protégés, terrain sur lequel la maladie est très grave, voire mortelle. Nicole Guiso a justifié sur ces arguments l'introduction de rappels vaccinaux pour les adolescents (1998), puis pour les jeunes adultes et toutes personnes en contact avec les nourrissons (2004). Cette stratégie qui, dès maintenant, a vu son efficacité confirmée portera tous ses fruits dans la mesure où elle sera associée à une mise en alerte soutenue du public, notamment de toutes les professions médicales, mais aussi des futurs parents jeunes ou moins jeunes et de leurs proches. (BANM 2008)

J. C.

On contrefait aussi les médicaments

La contrefaçon de médicament est un phénomène qui s'accroît, surtout dans les pays en développement où elle peut représenter près de 40% du marché, entraînant de graves problèmes de santé publique, mais elle devient aussi préoccupante aux Etats-Unis, et même en Europe. Les pays ayant le plus libéralisé leur système de distribution, comme la Grande-Bretagne, sont ceux où le risque apparaît le plus important, des contrefaçons ayant été découvertes jusque dans les pharmacies d'officine. La France est pour le moment épargnée même si elle est un lieu de transit. La chaîne de distribution pharmaceutique (fabricant-grossiste-répartiteur-pharmacien d'officine) est à la fois le garant et le maillon faible du système, en particulier en Europe en raison du développement du commerce dit parallèle entre les Etats-Membres. L'achat de médicaments sur Internet représente un risque supplémentaire surtout dans les pays dont la couverture sociale est insuffisante.

En terme de santé publique, plusieurs aspects doivent être considérés. Tout d'abord, cette éventualité doit maintenant

être prise en compte par le praticien devant toute réaction inhabituelle d'un malade à un médicament (soit contrôle insuffisant d'un traitement jusque là bien adapté, soit apparition d'effets secondaires inhabituels). Le système officiel de la pharmacovigilance devrait également systématiquement envisager cette hypothèse lors de l'analyse étiologique des cas d'effets indésirables. Enfin, il devrait être formellement déconseillé à la population d'acquiescer des médicaments sur Internet en l'absence actuelle de certification des sites de vente en ligne. L'initiative IMPACT (International Medical Products Anti-Counterfeiting Task Force) lancée en 2006 par l'OMS avec l'ensemble des parties prenantes est importante. Son objectif est d'élaborer des propositions précises dans les domaines législatif, réglementaire, technologique et de communication. Leur mise en application effective dans les différents pays et une mobilisation mondiale de l'ensemble des acteurs permettra de limiter cette menace croissante pour les malades. (BANM 2008)

Y. Juillet

Expérimentation animale

Les Comités d'éthique en expérimentation animale (CEEA) ont pour mission d'évaluer tout projet ayant recours à l'animal. A la différence de ce qui se passe dans d'autres pays, cette évaluation est facultative dans notre pays, ce qui ne justifie pas qu'on lui attribue le qualificatif de « Lanterne rouge du bien-être animal » (*Le Monde* 2 du 6 septembre 2008). Dans la pratique (demande spontanée des expérimentateurs, image de l'entreprise ou de l'institution, exigences de la publication

scientifique), le recours à une telle évaluation devient la règle. Désormais présents tant dans la recherche publique (Comités régionaux) que dans la recherche privée (notamment l'industrie pharmaceutique) les Comités ont adhéré à la Charte rédigée par le Comité national de réflexion éthique sur l'expérimentation animale (CNREEA). Le GIRCOR (Groupe interprofessionnel de réflexion et de communication sur la recherche) a publié un « Guide de l'évaluation éthique des études

sur les animaux » validé par le Comité national. Ainsi, la France a su élaborer une réglementation stricte des modalités de l'expérimentation animale (sous l'autorité des services vétérinaires) et se doter d'un dispositif permettant à l'expérimentateur de s'assurer que sa démarche répond au souci de respecter l'animal de laboratoire, reconnu comme un être sensible.

André Laurent Parodi

Président du Comité national de réflexion éthique en expérimentation animale

Rapports et communiqués

- **Rapport.** *L'Avenir de la Biologie médicale en France*. Claude Dreux, au nom des Académies nationales de médecine et de pharmacie (1^{er} juillet 2008)
- **Rapport.** *Nanosciences et médecine*. Claude-Henri Chouard, Emmanuel-Alain Cabanis, Jacques Chambon et Edwin Milgrom, au nom d'un groupe de travail (1^{er} juillet 2008)
- **Communiqué.** *Réflexions de l'Académie nationale de médecine sur la réforme hospitalière en cours*. Daniel Loisan, au nom de la Commission XV (1^{er} juillet 2008)
- **Communiqué.** *Dépistage de la surdité dans la période néonatale précoce*. François Legent, au nom des Commissions X, XIII et XVII (1^{er} juillet 2008)
- **Communiqué.** *Propositions pour une politique française de coopération sanitaire avec les pays en voie de développement*. Jean Sénécal, au nom de la Commission XVIII (1^{er} juillet 2008)

Travaux en cours

- La biologie du vieillissement
- Air extérieur, air intérieur : impacts sur la santé
- Recours au donneur vivant en transplantation d'organes
- Prise en charge des sarcomes des tissus mous
- Prozac
- Prise en charge des cancers de la prostate, en concertation avec l'INCa

Actualité

Cosmétiques et nourrissons

Un groupe de travail, dirigé par Paul Vert, a été créé pour faire le point des connaissances sur l'absorption cutanée et la détoxification des substances incriminées (parabènes...) et pour évaluer leurs effets nocifs à court et long terme ainsi que la pertinence des données expérimentales.

Un nouveau prix

Le Prix IDS France (www.santepublique.fr) est créé pour récompenser, encourager ou aider tout chercheur dont les travaux portent sur l'éducation en santé auprès du public et des patients. (2 000 euros)

L'Union médicale balkanique à Paris

Fin septembre 2009, l'Académie de médecine accueillera des médecins et des chirurgiens francophones en provenance d'Albanie, de Bulgarie, de Chypre, de Grèce, de Moldavie, de Roumanie, de Turquie et de Serbie, regroupés dans l'UMB depuis 1832.